



PICARDIE

Déclaration liminaire au CSAA de l'Académie d'Amiens

du jeudi 26 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CSAA de l'Académie d'Amiens,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder la préparation de la rentrée 2023 au sein de notre académie.

Cette préparation s'effectue dans une période de grande tension sociale et de mobilisation d'une grande partie des citoyens pour protester contre le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et qui veut imposer le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans ce qui pénalisera tout le monde y compris ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui devront parfois cotiser 44 ans pour pouvoir prétendre à la retraite. La mobilisation a été massive le 19 janvier et il est urgent que le gouvernement entende plutôt que de s'entêter et de rester sourd aux cris des français, assommés par l'inflation et moroses à l'idée de travailler encore davantage dans ces conditions sans pour autant en voir le bénéfice sur leur pouvoir d'achat. Le Sgen-CFDT Picardie appellera les personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur à se mobiliser à nouveau contre ce projet de réforme le 31 janvier prochain.

Pour revenir à la préparation de la rentrée et concernant les moyens octroyés (ou repris) à notre académie : la perte de moyens d'enseignement (-77 postes pour le 1^{er} degré et -48 heures postes et -17 HSA pour le second degré) n'a pas été aussi « violente » depuis la mandature de M. Sarkozy qui reste synonyme, pour beaucoup de personnels, de dégradation des conditions de travail. En même temps, quelle belle entourloupe que cette façon de procéder : si on supprime des postes, la pénurie d'enseignants est bien moins flagrante pour l'opinion publique... mais les personnels de l'Education Nationale ne sont pas dupes quant à eux.

Dans le premier degré, les créations des dernières années n'avaient déjà pas suffi à assurer dans de bonnes conditions l'ensemble des priorités politiques affichées, l'intensification du travail s'est donc poursuivie et les suppressions de postes annoncées avec le maintien de ces priorités va conduire de nombreuses classes à voir leur effectif augmenter, de nombreux enseignants et élèves à voir leurs conditions d'enseignement et d'apprentissage se dégrader encore davantage. Sur ce point, et en accord avec plusieurs organisations syndicales représentatives, le Sgen-CFDT Picardie défendra les équipes qui optent pour une organisation pédagogique différente de celle imposée par les IEN parce qu'elles jugent qu'elle lèse moins les différents niveaux de classe de leur école.

Dans le second degré, les suppressions d'emplois vont nécessairement se traduire par des transformations d'heures postes en heures supplémentaires d'autant que la baisse des effectifs est peu importante (- 0,2%) et qu'elle devrait être mise à profit pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves qui y sont scolarisés plutôt que le

contraire comme ce qui est proposé. Par ailleurs le second cycle va pâtir de la perte de 21 ETP alors même que la baisse d'effectifs n'impacte pas encore ou très peu les LGT (-16 élèves prévus) et que les lycées professionnels verront leurs effectifs augmenter (+0,7%).

Dans les services administratifs, la charge de travail est déjà forte, souvent à la limite du supportable, au point que les risques psychosociaux sont élevés. C'est l'objet aussi de plusieurs courriers de la Fédération des Sgen-CFDT à la DGRH dont ceux sur les enjeux de la bascule vers RenoIRH. Au sein de notre académie, les collègues de la DPAA ont dû se former à l'usage de cet outil alors même qu'ils étaient déjà en surcharge de travail suite, entre autres, à la suppression d'un poste de catégorie A dans leur service quelques années auparavant. Il est nécessaire qu'une réflexion soit menée sur les moyens mis à disposition de ce service afin d'éviter que les personnels ne craquent. En outre, ce sont encore, et après plusieurs années de suppressions, 2 ETP en moins pour nos EPLE. Concernant les personnels ATSS, les conditions de travail ne sont absolument pas prises en compte alors que d'année en année, leur travail, dans les services déconcentrés comme dans les services administratifs des EPLE, s'intensifie et se complexifie.

Pour le Sgen-CFDT, créer des emplois et revaloriser les rémunérations est une absolue nécessité. Nécessité pour assurer le remplacement des personnels quand ils doivent s'absenter. Nécessité pour prendre en main les nouveaux outils. Nécessité pour une bonne gestion des personnels dont les statuts se diversifient et dont le nombre augmente (avec l'arrivée de plus de très nombreux AESH). Ce n'est pas pour rien que les problèmes de paie se multiplient; la gestion des avances devient un casse-tête. Avec la loi de la transformation de la fonction publique réduisant les compétences des CAP, la charge de travail et de responsabilité des personnels administratifs s'est accrue. Les personnels sont parfois confrontés à des situations conflictuelles qu'ils ne devraient pas avoir à vivre. La multiplication des Risques Psycho-Sociaux est une réalité. Un bilan de la situation des services administratifs et de leur charge de travail doit être dressé. Le calibrage des moyens administratifs ne peut plus reposer seulement sur l'évolution des effectifs scolaires dans une académie. Il doit prendre en compte d'autres critères comme l'indice de position sociale (IPS) ou le nombre de boursiers... , autant d'éléments qui sont le reflet des difficultés sociales actuelles en France, et qui, répercutées dans les écoles et les établissements scolaires, augmentent considérablement la charge de travail administrative.

Enfin, dans les filières médicales, sociales et de santé, les besoins d'accompagnement et de suivi des élèves sont importants et les schémas d'emplois des années passées tout comme la difficulté à pourvoir les postes alimentent une perte de sens du travail. Pourtant, les différentes remontées confirment au quotidien qu'il y a urgence à ce que cette situation évolue.

Après avoir dressé ce tableau bien noir, il va sans dire que le fonctionnement de l'École, dans le sens le plus noble du terme, est bien mis à mal. Pour le Sgen-CFDT Picardie, celui-ci ne doit pas seulement reposer sur une équation de comptable qui conduisent aux suppressions annoncées. Celles-ci vont non seulement dégrader les conditions de travail et d'apprentissage de tous les acteurs concernés mais elles ne permettront pas de fait de créer tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de notre Ecole, pourtant souvent affichée comme devant répondre à de nombreuses problématiques de société. Le Sgen-CFDT ne peut se contenter de ce constat amer de dégradation au sein de tous les métiers de l'Éducation Nationale et sur tous les territoires. Il est urgent de donner les moyens nécessaires pour que les personnels

puissent mener sereinement et efficacement leurs missions. Pour le Sgen-CFDT, créer des emplois et revaloriser les rémunérations est une absolue nécessité.

Par ailleurs, plusieurs éléments nous ont interpellé depuis le début de l'année scolaire. Ainsi, la note de service, envoyée aux personnels de direction en date du 3 janvier dernier concernant les temps partiels nous pose question. Cette note donne pour consigne aux PERDIR de veiller à ne pas à octroyer aux enseignants de temps partiel sur autorisation, qui conduirait à des BMP pour les disciplines « déficitaires ». Pour le Sgen-CFDT Picardie cela apparaît comme profondément injuste envers les collègues concernés qui ne sont en aucun cas responsables de la pénurie d'enseignants. Cette pénurie est causée par la politique ministérielle conduite depuis de très nombreuses années, en termes de budget et de ressources humaines, qui conduisent à une très nette perte d'attractivité de nos métiers. Cette consigne, donnée pour pouvoir gérer la pénurie de moyens nous semble irrespectueuse des conditions de vie et de travail des collègues d'autant que le temps partiel sur autorisation était déjà bien mis à mal dans l'Education nationale au regard de ce que ça peut donner dans d'autres métiers de la Fonction Publique.

Pour terminer, nous tenions également, M. le Recteur, à revenir sur la situation pour laquelle nous vous avons interpellé en décembre dernier, avant les vacances et concernant la demie-journée donnée par Mme la Rectrice de l'Académie de Lille à ses personnels des services déconcentrés. Vous nous avez répondu qu'il ne vous était pas possible de procéder de la sorte en raison de la quantité de travail des personnels ATSS concernés à cette période. Nous tenons donc à vous demander, et ceci dans un souci d'équité au sein de la grande région académique, de bien vouloir étudier la possibilité de décaler ce geste pour que les collègues des services déconcentrés soient libérés une demie-journée avant la fermeture des services en juillet. Cela aurait le mérite de montrer aux personnels de l'Académie d'Amiens que l'alignement entre les deux académies se justifie également quand c'est positif pour eux.